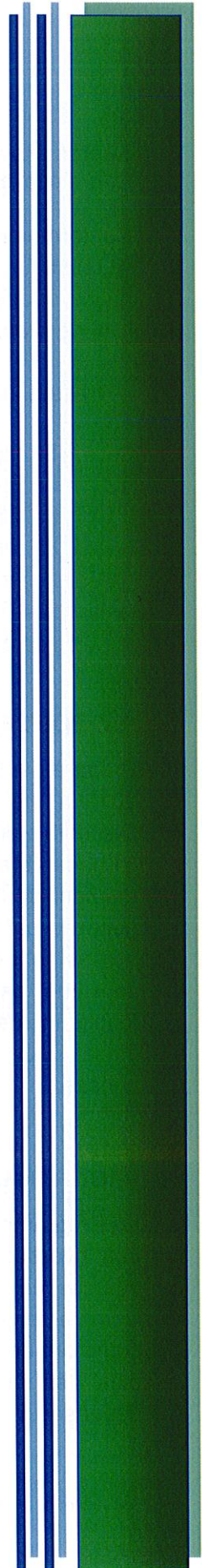




SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

Rapport du maire sur la situation financière

8 novembre 2016



Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Conformément à l'article 474.1 de *Loi sur les cités et villes*, je vous présente le rapport sur la situation financière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. Ce rapport doit être déposé au moins quatre semaines avant le dépôt du budget et faire le lien entre l'exercice financier de l'année précédente, de l'année en cours, ainsi que celui de l'année à venir.

Je traiterai des éléments suivants :

- Le rapport financier 2015
- Le Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018
- La liste des contrats
- La rémunération des membres du conseil
- Les indications préliminaires quant aux états financiers 2016
- Les orientations du Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019
- Les orientations budgétaires 2017

RAPPORT FINANCIER 2015

Préparé par la trésorière de la Ville et vérifié par un vérificateur indépendant, le rapport financier 2015 a été déposé lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 3 mai 2016. Disponible sur le site Web de la Ville, ce rapport dresse le portrait de la situation financière au 31 décembre 2015. Pour les 12 mois de l'année 2015, un excédent de fonctionnement d'un montant de 5 853 833 \$ a été réalisé. Ce résultat est essentiellement attribuable aux revenus générés par les ventes de terrains du parc industriel. De ce montant, 2 711 633 \$ ont été utilisés pour éponger le déficit enregistré en 2014. Le reste du montant, soit 3 142 200 \$, a été constitué par voie de résolution en surplus affecté destiné à combler tout déficit de fonctionnement qui pourrait survenir advenant que l'objectif de ventes de terrains ne soit pas atteint pour une année donnée. La résolution, en question, no 2016-231, est présentée en annexe.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018

Le Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 a été adopté le 17 décembre 2015. Les investissements prévus totalisaient 21 204 950 \$ incluant la portion assumée par d'autres sources de financement (taxes de secteur, subventions, etc.), dont 6 891 450 \$ pour 2016. Compte tenu de l'état précaire des finances de la Ville, les immobilisations pour l'année en cours ont été revues à la baisse et totalisent moins de la moitié de ce qui avait été planifié. De plus, des règlements d'emprunt adoptés en 2016, seulement 367 223 \$ ont été effectivement dépensés à ce jour.

LISTE DES CONTRATS

En conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la liste de tous les contrats de 2 000 \$ et plus accordés à un même fournisseur et celle des contrats de plus de 25 000 \$ sont présentées en annexe du présent rapport. Ces listes seront aussi disponibles au Service du greffe et sur le site Web de la Ville.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Tel que prévu à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire doit inclure dans son rapport annuel une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit pour l'année en cours.

Maire (pour l'année 2016)

Salaire de base (pour l'année)	65 381,16 \$
Allocation non imposable (pour l'année)	16 024,84 \$
Activités supramunicipales CMQ (pour l'année)	8 636,10 \$
Allocation non imposable CMQ (pour l'année)	197,04 \$

Conseillers (pour 2016)

Denis Côté, France Hamel, Lise Lortie, Guy Marcotte et Louis Potvin

Salaire de base (pour l'année)	12 196,08 \$
Allocation non imposable (pour l'année)	6 098,04 \$
Membre du conseil d'administration du RTC - France Hamel- (pour l'année)	14 829,15 \$
Membre de comités (pour l'année) (1 978,08 \$/comité annuellement, 3 comités/conseiller):	5 934,24 \$

Raynald Brulotte (assermenté le 1^{er} avril 2016)

Salaire de base (pour l'année)	8 744,99 \$
Allocation non imposable (pour l'année)	4 372,50 \$
Membre du comité consultatif en urbanisme (une semaine)	38,04 \$

Notes concernant les rémunérations additionnelles liées aux comités

- Pour les conseillers et conseillères Denis Côté, France Hamel, Lise Lortie, Guy Marcotte et Louis Potvin, les rémunérations additionnelles liées aux comités (5 868 \$/année, soit 1 956 \$/comité, à raison de trois comités/conseiller) sont basées sur la résolution 2014-8078 adoptée par le conseil municipal le 1^{er} décembre 2014 (point 6v), dont copie est reproduite en annexe.
- Au début du mois de mars 2016, sur requête du maire, en vertu de l'article 52 de la *Loi sur les cités et villes*, un terme a été mis au versement des rémunérations additionnelles liées aux comités (exception faite de celles liées au comité consultatif en urbanisme et au comité de démolition, le cas échéant).
- En date du 19 août 2016, le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Marc Croteau, a émis un avis selon lequel les rémunérations additionnelles versées pour des participations à des comités n'étaient pas conformes (exception faite de celles liées au comité consultatif en urbanisme et au comité de démolition) et que les sommes versées devaient être récupérées par la Ville, ce qui est en cours de réalisation. L'avis du sous-ministre est reproduit en annexe.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS 2016

Selon les dernières données disponibles et les prévisions de dépenses pour ce qu'il reste de l'année, l'exercice 2016 devrait se terminer à l'équilibre ou avec un léger excédent, sous réserve que la totalité des ventes d'immeubles planifiées se réalise (essentiellement des terrains dans le parc industriel). Des 4,5 M\$ de ventes planifiées pour 2016, près de 1 M\$ de ventes sont réalisées (notariées) à ce jour et près de 3,5 M\$ sont en voie de l'être à court ou moyen terme (promesses d'achat signées). Ainsi, en plus des impondérables pouvant survenir d'ici la fin de l'exercice, l'atteinte de l'équilibre (ou la réalisation d'un léger excédent) dépend essentiellement du fait que certaines transactions amorcées se concrétisent (signature d'actes notariés) et soient donc comptabilisées dans le présent exercice.

ORIENTATIONS - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

La situation financière précaire de la Ville requiert un programme triennal d'immobilisations modeste et réaliste, tout en assurant un maintien de la condition des infrastructures. Des sommes seront donc prévues pour maintenir, voire améliorer, l'état du réseau routier et des infrastructures d'aqueduc et d'égouts, de même que celui du parc immobilier de la Ville. C'est l'esprit dans lequel seront prises les décisions pour l'élaboration du plan triennal qui sera déposé en décembre prochain.

Des améliorations seront apportées à la planification à long terme des investissements en immobilisations. Entre autres, une analyse est en cours afin d'étaler la planification des investissements sur une période de cinq ans au lieu de trois comme l'exige minimalement la loi. Ainsi, un programme quinquennal d'immobilisations devrait voir le jour à compter de 2018.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

Le budget 2017 et le Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 seront adoptés passé la mi-décembre 2016. La date exacte sera précisée ultérieurement.

Considérant le dépôt attendu d'ici la fin de l'année du rapport de vérification du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, il est à ce stade-ci prématuré de s'avancer en ce qui a trait au contenu du budget 2017. Il est en effet hautement probable que le rapport du ministère contienne plusieurs recommandations quant à des mesures correctrices non encore mises en place et qu'en conséquence des sommes importantes doivent être budgétées.

Cela dit, nonobstant ce qui précède, on peut d'ores et déjà raisonnablement affirmer que pour 2017, la pression à la hausse sur le compte de taxes augustinois sera significativement moindre que la projection présentée en décembre 2015, lors de l'adoption du budget 2016, où, dans un scénario conservateur à long terme, il était question d'une hausse de près de 5 % pour 2017.

Soyez assurés que tout est mis en œuvre pour vous garantir une gestion irréprochable et ainsi assurer la viabilité financière de la Ville à moyen et long terme.

Je vous remercie de votre confiance et de votre appui.



Sylvain Juneau, maire

